

Compte rendu de séance Séance du 29 Janvier 2016

L' an 2016 et le 29 Janvier à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de
CHAPUIS Lysiane Maire

Présents : Mme CHAPUIS Lysiane, Maire, Mme CAILLERE-GAUTIER Karine, M FOURNIER Michel, Mme BOURDOIS Mugnette, M BRAULT Jean-Yves, Mme GROENEWEG Elizabeth, M. JACHIMOWIEZ Jordan, M. LEFRANC Jonathan, M NAUDIN Gérard, Mme PASQUET Christine.

Absent : M BRAULT Jean-Yves a donné procuration à Mme GROENEWEG Elizabeth

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 20/01/2016

Date d'affichage : 22/01/2016

A été nommé(e) secrétaire : Mme Elizabeth GROENEWEG

Ajout d'un point nécessitant une délibération :

– Délibération sur la cession du fonds de commerce Boulangerie pâtisserie

SOMMAIRE

3. Approbation du compte rendu du conseil Municipal du 20 Novembre 2015
4. Indemnités du percepteur
5. Document unique
6. Avancement de grade – création d'un poste
7. Reconduction du Portage EPFLI
8. Contrat SEGILOG
9. Informations diverses
 - Point sur les festivités du 9 janvier
 - Calendrier des différents conseils municipaux 2016
 - Calendrier manifestations 2016
 - Ruisseau Philibert et étude par le BTS de l'école des Barres
 - Le 14 juillet 2016 – envisager ce qu'on veut faire – Discussion et propositions
 - Voirie (présentation de M FOURNIER)
 - Contrat Agence Postale et mutualisation 8h secrétariat Aillant –secrétariat le Charme
 - Mutuelle Familiale
 - Planning des formations au secourisme prévues – Plan Communal de Sauvegarde

DELIBERATIONS EFFECTUEES

CESSION DU FONDS DE COMMERCE BOULANGERIE PATISSERIE – 2016-01
INDEMNITE DU RECEVEUR MME COCARD – 2016-02
CREATION DU POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1ER CLASSE – 2016-03
RECONDUCTION DU PORTAGE EPFLI – LES DELETANGS – 2016-04
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG – 2016-05

CESSION DU FONDS DE COMMERCE BOULANGERIE PATISSERIE

Suite à la gérance du fonds de commerce de Boulangerie –Pâtisserie entre la SARL FOURNIL AYMERIC ET CLEMENCE et la SARL PAIN ET GOURMANDISES, qui a débuté le 1er octobre 2014 et arrive à terme le 31 mars 2016, une vente du dit fonds entre les deux sociétés est en cours.

A ce titre Maître JOUAIRE, Notaire à Léré demande à la commune d'Aillant, propriétaire des murs, de délibérer afin d'agréer la cession, de donner à Bail au profit de la SARL FOURNIL à compter du 1er octobre 2015, date à laquelle le Bail Commercial s'est reconduit tacitement. De dispenser que soit faite à la commune la notification par huissier de justice, prévue par l'article 1690 du Code Civil.

Ainsi que la Commune se réserve tous droits et actions contre le vendeur tant pour le paiement des loyers et accessoires, que pour l'exécution des conditions du Bail.

Le Conseil Municipal, après **en avoir délibéré**,

ACCEPTE à l'unanimité la Cession du fonds de commerce entre les deux sociétés et autorise Mme CHAPUIS, Le MAIRE à signer les documents nécessaires à cette vente.

INDEMNITE DU RECEVEUR MME COCARD

Vu qu'une indemnité de conseil peut être allouée chaque année aux comptables du Trésor Public par les communes qui le souhaitent.

Vu les très grands services rendus par Mme COCARD, receveur percepteur de Châtillon Coligny.

Vu que Mme COCARD a exercé pendant 295 jours en 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir **délibéré et à l'unanimité** :

ACCORDE le versement d'une indemnité à Mme COCARD d'un montant de 243,63€uros.

DOCUMENT UNIQUE

La commune d'Aillant sur Milleron a accusé réception du Document Unique finalisé début du mois de décembre 2015. Le Document Unique est en cours de validation auprès du Centre de Gestion. Une demande de subvention avait été effectuée lors de la réalisation du document unique et nous sommes dans l'attente du versement de cette aide.

Le document Unique permet de se rendre compte des choses à améliorer pour le quotidien des agents; une mutualisation serait à considérer.

Le document Unique doit être révisé chaque année et à disposition des agents.

Lors du prochain Conseil Municipal et lors de l'élaboration du budget les points à améliorer seront discutés et mis en application.

Mme CHAPUIS souligne la bonne et due forme de ce document.

CREATION DU POSTE ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE

Vu l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 indiquant que les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public.

Vu la proposition du Centre de Gestion de l'avancement de Grade depuis 2012 de l'Adjoint technique Territorial 2eme Classe.

Vu l'avis favorable du Maire.

Les membres du Conseil, après avoir **délibéré**,

DECIDENT à l'unanimité la création du Poste d'Adjoint Technique Territorial 1ère Classe à temps complet au sein de ses effectifs communaux, et la fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique.

RECONDUCTION DU PORTAGE EPFLI - LES DELETANGS

Vu la Convention de portage signée le 17 avril 2012 pour une durée de quatre ans qui touche à son terme pour les Délétangs.

Vu la nécessité de reconduire le portage pour une autre durée de quatre ans étant donné le reste de parcelles non vendues.

Vu le non aboutissement de la vente du lot n°6 aux Délétangs.

La commune d'Aillant sur Milleron demande la reconduction du Portage pour une durée de quatre ans et la réintégration du lot n°6 dans le portage à l'EPFLI.

Les membres du Conseil après **avoir délibéré**,

AUTORISENT Mme CHAPUIS, Le MAIRE, à signer l'avenant n°2 à la convention de portage entre la Commune et l'EPFLI.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG

Mme le Maire informe les membres du Conseil que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société Segilog est arrivé à échéance le 15 décembre 2015.

Mme le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans non prorogeable par tacite reconduction.

Cette prestation s'était élevée à 4158 € pour "la cession du droit d'utilisation" et à 462 € pour "la maintenance et formation" pour les trois années de 2012 à 2015.

Pour 2016 à 2019, SEGILOG propose 4455 €/3 ans soit 1485 € par an pour "la cession du droit d'utilisation" et 495€/3 ans soit 165 € par an pour "la maintenance et formation", ce qui fait une hausse de 330 € pour trois ans.

Le contrat prendra effet au 15 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

ACCEPTE le renouvellement, mais déplore son coût important pour les communes à faible population et la non mutualisation des services proposés par SEGILOG.

AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat.

Informations diverses :

– Point sur les festivités du 9 janvier

Les festivités du 9 janvier ont réjoui les grands comme les petits et ont fait l'unanimité auprès des participants. Les aînés étaient ravis de voir les enfants et ont été surpris du nombre important d'enfants sur la commune.

Proposition pour l'année prochaine de refaire une journée comme celle-ci au début du mois de Décembre; avec le repas des aînés, un spectacle et la remise des cadeaux aux enfants par le Père Noël.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 7 janvier 2017 à 17h avec cette année remise de médailles.

Compte tenu du peu d'empressement à venir chercher les colis, la distribution qui devait se faire en Mairie sur trois jours a duré plus d'un mois, après plusieurs relances du secrétariat. Les membres du conseil décident que pour les fêtes de fin d'année 2016, **n'auront des colis que les personnes qui sont vraiment dans l'impossibilité de se déplacer pour le repas.**

– Calendrier des différents conseils municipaux 2016

Il a été remis un calendrier des conseils municipaux de 2016 à l'ensemble des Conseillers.

Le prochain Conseil est prévu le 26 février 2016. Le budget sera voté lors du Conseil Municipal du 1er Avril.

– Calendrier manifestations 2016

Un tableau plus explicite des festivités sera affiché et distribué prochainement.

La soirée lecture est reportée au vendredi 25 mars 2016.

L'association du "Petit Milleron" cherche des nouveaux membres car M ZEDE désire passer la main et à ce titre Mme CHAPUIS demande à Jordan JACHIMOWIEZ et Jonathan LEFRANC de s'y investir en les aidant lors des manifestations. Les jeunes doivent entraîner d'autres jeunes et moins jeunes vers des manifestations sportives.

– Ruisseau Philibert et étude par le BTS de l'école des Barres

Une étude a été réalisée dans le cadre du Syndicat du Pays Gâtinais pour vérifier la continuité de la trame verte et bleue sur notre territoire. En effet, l'établissement de corridors aquatiques, forestiers et prairiaux permettant la libre circulation des espèces permet d'éviter leur dégénérescence inévitable s'ils sont parqués dans des lieux fermés, ceux-ci étant source de consanguinité.

Notre commune fait partie d'un territoire riche en mares où se développent de nombreux amphibiens. L'étude du Pays Gâtinais préconise la préservation de ces mares, leur restauration voire leur création.

Afin de mettre en pratique cette recommandation, la commune s'est associée à l'école des Barres et plus précisément à deux de ses professeurs qui doivent faire travailler 5 ou 6 de leurs élèves sur ce sujet dans le cadre de leur BTS de gestion et préservation de la nature. Ils viendront donc sur place faire l'inventaire des plans d'eau et de leur faune et doivent nous faire part de leur conclusion.

Cette étude doit débuter au printemps et se terminer l'an prochain.

– Le 14 juillet 2016 – envisager ce qu'on veut faire – Discussion et propositions

Le devis des musiciens est arrivé pour le bal du 14 juillet, une décision doit être prise lors du prochain Conseil Municipal.

Plusieurs propositions; nouveau groupe de musiciens, barbecue géant, nouveaux jeux...

Mme CHAPUIS demande à l'ensemble des conseillers de faire des propositions avant le prochain Conseil afin de pouvoir prendre une décision définitive le 26 février.

Le Feu d'artifice sera programmé lors des journées du patrimoine au mois de septembre.

– **Voirie (présentation de M FOURNIER)**

M FOURNIER présente les travaux en cours sur la place de l'Eglise avec le déplacement des Toilettes publiques le long du Mur, ce qui va permettre d'ouvrir la place et avoir un accès plus libre vers l'église. Un paysage plus harmonieux avec le déplacement du conteneur à verres.

M FOURNIER nous expose le compte rendu de la Communauté de Communes pour les travaux des routes prévus sur Aillant avec un budget de 14 000 €.

Mme CHAPUIS mentionne l'idée de créer une "maison de services" aux administrés d'Aillant en ouvrant les bureaux du Maire et de l'Agence Postale; un seul accès avec un accueil quotidien tous les matins avec l'Agence Postale et la Mairie.

– **Contrat Agence Postale et mutualisation 8h secrétariat Aillant –secrétariat le Charme**

Mme GARENNE Clémence avait signé le 14 septembre 2015 un contrat de trois mois pour l'Agence Postale Communale et a re-signé un contrat de trois ans depuis le 15 décembre 2015.

La Mairie du Charme n'a plus de secrétaire depuis le mois d'Août 2015. La Mairie du Charme a l'obligation d'avoir une secrétaire pour 8h00 par semaine. Il a été convenu de mutualiser le personnel et le matériel entre la Mairie du Charme et Aillant et donc Mme GARENNE Clémence effectuera en attendant le retour d'Aurélie GAY en congé maternité suivi d'un congé parental de 6 mois. 4h00 les semaines impaires et 8h00 les semaines paires de secrétariat à la Mairie du Charme.

– **Mutuelle Familiale**

Le projet de convention entre la Mairie et la Mutuelle Familiale a été envoyé à tous les conseillers pour étude. Tous les conseillers sont d'accord avec le contenu de cette convention. Mme CAILLERE GAUTIER demande quelques précisions.

M PERON, représentant de la Mutuelle Familiale vient lundi 1er février à 11h00 en Mairie pour discuter de la Convention et déterminer des dates pour la réunion publique et pour une réunion privée.

– **Planning des formations au secourisme prévues – Plan Communal de Sauvegarde**

M ROSE est venu nous proposer des dates pour la formation au secourisme.

Un premier groupe de 10 personnes avec deux dates, les mercredis après -midi le 16 mars et le 23 mars 2016 de 14h00 à 18h00.

Un deuxième groupe de 10 personnes avec trois dates, le mardi 22 et jeudi 24 mars de 19h30 à 22h00 et le dimanche 27 mars de 8h30 à 12h30.

Plan Communal de Sauvegarde

M CHAPUIS Jean-Pierre a proposé la date du Mercredi 24 février 2016 de 9h00 à 12h00 afin d'exposer le Plan Communal de Sauvegarde.

Mme PASQUET propose une balade nocturne Thermographique le Mercredi 23 Mars à 19h. La balade thermographique permet de visualiser les déperditions de chaleur des habitations grâce à une caméra thermique maniée par le Conseiller Info Energie de notre territoire. Cette courte promenade effectuée dans le village donne donc des informations sur l'état d'isolation des logements. L'objectif final est de faire prendre conscience aux participants qu'ils pourraient faire des économies d'énergie en isolant leurs bâtiments.

Séance levée à: 21:45

En mairie, le 04/02/2016
Le Maire
Lysiane CHAPUIS